

Les montagnes de la commune de Morges

Autor(en): **Pillichody, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **76 (1925)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784798>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les montagnes de la commune de Morges.

Blottie dans une anse du bleu Léman, s'arrondissant entre les deltas de la Morge et de la Venoge, encerclée de toute part dans son vignoble, la commune de Morges ne dispose pas sur son territoire de place pour d'importants mas de forêts.

Néanmoins, dès les temps anciens, les Morgiens ambitionnaient la possession de fonds boisés et pâturables, sans doute en observation de l'adage qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Sans craindre ni les distances ni la haute barrière du Mont Tendre, ils s'en sont allés acquérir, vers 1563, des alpages et des forêts dans la partie ouest de la vallée de Joux¹ sur la frontière du pays de Bourgogne. A cette époque sans doute les bois de la vallée, même ceux du Risoud, n'étaient d'aucune valeur commerciale et les pâturages devaient s'abriter à fort bon marché. Les 3000 hectares dont Morges s'était rendu acquéreur en 1570 n'avaient, vraisemblablement, pas exigé le déplacement de capitaux importants.

Ce domaine considérable d'un seul tenant s'étendait le long des deux rives de l'Orbe, depuis le Brassus jusqu'à la frontière de France, sur une longueur de 6 km et une largeur dépassant 4 km. Il comprenait une partie des montagnes actuelles de la Thomassette, des Grandes Roches, de la série X du Risoud, le Pré Rodet, tous situés à l'occident de l'Orbe; puis, à l'orient de cette rivière, la Burtignière, le Carroz et les Grands Plats. Seuls les alpages du Pré Rodet, de la Burtignière et du Carroz étaient à ce moment d'un accès relativement facile, occupant le fond de la vallée de l'Orbe, en partie tourbeux et marécageux, ainsi que les versants immédiats de la vallée, terrains parcourus par la route allant de Suisse en Bourgogne (Bois d'Amont). Il n'est donc pas étonnant que Morges revendît successivement les portions les moins abordables de ses propriétés, en particulier celles du côté occidental situées en arrière de Pré Rodet. Quant aux Grands Plats, ils furent donnés au Seigneur d'Aubonne en échange d'un parchet de vignes enclavé dans celles de la ville.

En définitive, il ne fut conservé qu'une surface de 374 ha,

¹ Les renseignements historiques ci-dessus ont été empruntés à un travail très documenté, présenté en 1908 à la Société vaudoise des forestiers, par feu M. l'inspecteur forestier Florentin Piguet au Sentier.

constituée par les trois montagnes susmentionnées que la commune de Morges exploite depuis plus de trois siècles.

Retenue par les deltas des matériaux charriés par les ruisseaux descendant des Grands Plats, ainsi que par une moraine datant de la glaciation locale à l'intérieur de la chaîne jurassique, l'Orbe suit paresseusement ses nombreux méandres à travers les tourbières couvertes de pins de montagne et de bouleaux et les



Phot. A. Pillichody

Côte de la Burtignière

Groupe d'épicéas; recrû naturel du sapin blanc et du hêtre. Volume à l'ha 306 m³. — A l'arrière-plan, la côte de Praz Rodet

pâturages et prairies humides qui alternent sur son parcours. Dès que l'on atteint les premières terrasses d'alluvions, les terrains sont meilleurs et constituent de bons pâturages. Les trois chalets occupent ces premières élévations à environ 1050 m. La pente des deux versants de la vallée s'élève ensuite graduellement et, à mesure qu'augmente l'escarpement, c'est la forêt qui remplace le pâturage. Les deux régimes se trouvent ainsi normalement séparés. Les bois occupent la zone entre 1100 et 1250 m; ils s'élèvent jusqu'au bord des plateaux supérieurs qui s'étendent de chaque côté du chenal proprement dit de la vallée en vallonements secondaires.

Environ 150 ha sont constitués en massif et 20 ha en peuplements épars sur les pâturages d'une teneur de 150 ha en pelouse. 20 hectares sont consacrés à la prairie et 35 ha occupés par des tourbières et marais.

L'exploitation pastorale se pratique dans deux montagnes séparées, chacune avec un „train“ de 80 vaches; l'un formé par la Burtignière, l'autre par le Pré Rodet dont le troupeau va faire rechange au Carroz. L'on a réservé suffisamment de prés pour

pouvoir héberger un troupeau réduit à 30 vaches pendant l'hiver, avec le foin récolté sur place.

Outre les chalets, la commune a construit au bord de la route internationale, près de la frontière, un immeuble locatif qui est affermé à la Confédération comme poste de douane, résidence d'une petite troupe de quatre gardes-frontière, dont un sous-officier.

La ville de Morges a toujours pris le plus grand soin de ses forêts, en s'entourant des conseils des techniciens. Dès 1840, sur l'avis de l'inspecteur Koch, elle a entrepris le reboisement des diverses parcelles de pâture qui se trouvaient enclavées dans les forêts des côtes. En constituant des mas homogènes, l'on a diminué ainsi les inconvénients du parcours, sans d'ailleurs s'imposer les frais considérables qu'aurait exigé la fermeture moyennant 5000 m de clôtures. D'après les conseils des inspecteurs Spengler d'Orbe et Charles Pillichody d'Yverdon, l'on abandonna, dans la deuxième moitié du siècle passé, la méthode du furetage dans



Phot. A. Pillichody

Ferme de Praz Rodet, sur la rive gauche de l'Orbe. Détruite par le cyclone, elle a été reconstruite en 1891. — A l'arrière-plan, la forêt de la côte de Praz-Rodet; elle fut complètement rasée par le cyclone. Autrefois, les résineux y étaient prédominants; elle s'est reconstituée en hêtraie dans laquelle l'épicéa se réinstalle. On remarque sur le bord supérieur quelques „gogants“ du sapin blanc qui ont résisté au cyclone

le fayard pour passer à la futaie. Cette utile réforme est sans doute à l'origine des superbes peuplements de hêtre que nous avons tenté de représenter en photographie à la tête de ce cahier. Cette conversion, jointe au traitement jardinatoire qui fut à la base de l'aménagement élaboré en 1882 et 1883 par Charles Bertholet, favorisa le mélange parfait des trois essences principales, l'épicéa, le sapin et le hêtre, qui se trouve actuellement réalisé sur l'ensemble de la surface. Dans la côte du Carroz le hêtre domine encore sur les résineux, mais ceux-ci sont représentés par des bois épars de très fortes dimensions et leurs semis luttent avec succès

contre le rajeunissement des feuillus. En outre, les anciennes enclaves de pâturage se présentent sous l'aspect de massifs purs d'épicéa, ayant été créés ainsi selon la mode du jour.

Les côtes de la Burtignière et du Carroz constituent avec leur sous-sol crétacé, recouvert d'une forte couche de moraine jurassique, un terrain d'une fraîcheur et d'une fertilité exceptionnelles pour la contrée et l'altitude. Le calcul d'accroissement de la revision de 1921 accuse une crue annuelle de 10 m³ à l'hectare. Ce qu'il y a de remarquable, c'est la facilité évidente avec laquelle les trois essences principales cohabitent sur ce terrain; aucune ne semble favorisée ou gênée par l'exposition au nord; le fayard, notamment, s'en accommode aussi bien que les résineux, comme aussi il fait fi de l'altitude.

Dans les côtes du Pré Rodet, exposées au midi, par contre, le fayard domine, maintenant sauf dans les enclaves replantées en épicéa. Cette côte présente aujourd'hui un aspect rocailleux et séchard. Elle a pris cet aspect depuis 1890. A cette date, le 19 août, un cyclone d'une rare violence dans notre continent, s'abattit sur la vallée de Joux qu'il prit en écharpe. Ce cataclysme saccagea toutes les forêts de la rive gauche de l'Orbe, depuis la frontière jusqu'en face du Brassus. Il démolit également les peuplements longeant la rivière, ce qui fut le cas pour le bois du Carroz, situé sous la côte de ce nom. Morges paya son tribut à la catastrophe par 18.000 m³ de bois abattus, soit le 50 % du matériel et de la superficie forestière. La grande majorité de ces bois furent des résineux. Il fallut trois ans pour déblayer le terrain et, comme on pense bien, les produits durent être vendus à vil prix, vu la surabondance de bois chablis que fournissaient les autres forêts de la vallée et l'absence d'une voie ferrée. Celle-ci, à cette époque, s'arrêtait au Pont. Le prix moyen ne fut que de 7,80 fr.

La disparition du couvert contribua fortement à la détérioration du sol des côtes exposées au midi de Pré Rodet. Par bonheur, les souches du fayard rejetèrent, les bourgeons dormants se réveillèrent et une jeune forêt de hêtre, dans laquelle l'épicéa commence dès lors à se réinstaller, naquit sur les ruines. Actuellement, les côtes de l'exposition sud sont presque complètement reboisées et recommencent à fournir des produits d'éclaircie. Le matériel inventorié atteint 40 à 70 m³ par hectare, de 0 qu'il comportait en 1891.

Le plan d'aménagement Bertholet fut révisé en 1921, après 37 années. Il accuse un matériel global de 32.906 m³, ou 205 m³ à l'hectare, contre 34.960 m³ ou 219 m³ à l'hectare en 1883. Cette diminution semble bien légère, lorsqu'on considère la surface cyclonée en 1890 avec ses 18.000 m³ de chablis. Ceux-ci compris, l'on a exploité dans la période de 37 ans, 39.140 m³, ou 214 m³ à l'hectare, soit une quantité supérieure au matériel initial, qui se trouve néanmoins presque totalement reconstitué, quoique sur d'autres surfaces. Ce sont les divisions exposées au nord, épargnées par le cyclone qui, tout en portant le poids entier des exploitations depuis 1892, ont fourni le grand effort d'accroissement. C'est là l'œuvre de la coupe jardinatoire! Jamais la méthode de la coupe rase, c'est-à-dire la méthode de la destruction systématique du capital de production n'eut donné ce résultat, ni permis en un si court laps de temps la reconstruction du capital sans qu'on ait cessé jamais d'en récolter les intérêts. En effet, une décision du Département de l'agriculture, prise 4 ans après le cyclone, statuait que la possibilité de ces forêts partiellement ravagées ne serait pas diminuée. Et, dès 1921, la possibilité a pu être majorée de 540 à 750 m³, tout en poursuivant la capitalisation dans les 5 divisions cyclonées. Les 6 divisions épargnées portent à ce moment un matériel de 306 à 447 m³ à l'hectare, et une proportion de gros bois de 22 à 24 %.

L'étude de la marche des prix dans la période écoulée reflète comme dans un miroir la situation économique locale. Le prix moyen du m³ durant les 37 années de la précédente période fut de 13,10 fr. Si l'on ne considère que le temps d'avant guerre, de 1884 à 1913, cette moyenne n'est que de 10 fr. Il est vrai que les hécatombes du cyclone de 1890 pèsent sur cette moyenne. Survint la conflagration européenne. Elle influença d'une façon extraordinaire l'économie de notre petite forêt, cachée dans son vallon solitaire, au recoin de la frontière. Le prix moyen des ventes entre 1914 et 1920 fut de 33 fr. par m³. La hausse atteignit toutes les catégories d'assortiments, bois de feu et bois de service. Mais elle fut surtout excessive pour les stères rondins de sapin que l'on vend au village français de Bois d'Amont, situé à la frontière même, dont les habitants se spécialisent dans la fabrication des boîtes à fromage. Cette industrie emploie le bois d'abord sous forme de planchettes ou lames de 2 à 3 mm d'épaisseur, dans lesquelles sont découpés les

fonds de boîtes; ensuite sous forme de copeaux, enlevés au rabot mécanique, destinés au pourtour de la boîte et de son couvercle. On n'obtient ces copeaux que dans des bois de croissance très régulière, exempts de nœuds, d'une texture fine et nerveuse, comme les produit le Risoud essentiellement, ainsi que les meilleurs massifs de la Vallée de Joux.

Malgré le cube de bois extrêmement réduit absorbé par une boîte à fromage mou (vacherins, brie, etc.), le centre industriel du Bois d'Amont absorbe chaque année des milliers de stères de rondins, payés à un prix bien supérieur à celui offert par les papeteries suisses. C'est que la fabrication de ces boîtes de toute grandeur, depuis la petite boîte à onguent jusqu'aux dimensions maximales de 80 cm de diamètre, se fait par lots de centaines de milliers par semaine, dans les temps de presse.

Pendant la guerre, le gouvernement français fournissait les fromages en boîte à ses millions de soldats. La fabrication battait son plein et les stères de rondins atteignirent le prix de 50 jusqu'à 54 fr. en forêt. Les autres assortiments, surtout les billons de bois de fente suivirent la même progression. Et les gens du Bois d'Amont, tout absorbés à produire, achetèrent même le bois de chauffage dans les forêts de Morges.

Ce fut là une période de prospérité exceptionnelle pour notre économie.

Depuis lors, le cours du franc français étant tombé au tiers et au quart de sa valeur ancienne, les transactions, sans se ralentir de beaucoup, ont subi le contre-coup quant au prix. Mais, même dans cette période ingrate, c'est le voisinage de l'industrielle population du Bois d'Amont qui sauve les prix et nous préserve du marasme. Les stères de rondins valent actuellement encore 20 à 25 fr. l'un.

Dans la période actuelle, nous assistons à la hausse réjouissante des prix du fayard. Cette essence atteint dans les côtes du Carroz, notamment, de fort belles dimensions, jusqu'à 50 et 55 cm de diamètre. Les troncs sont droits, cylindriques, d'une propreté exceptionnelle; la longueur de ces hêtres est pareille à celle des résineux, soit de 30 à 35 mètres et même davantage. Les fûts allongés sans branches peuvent fournir 15 à 20 mètres de billons. Faute d'emploi dans la contrée, beaucoup de ces superbes fayards ont été débités comme bois de feu, à côté d'un petit nombre réclamés par les charrons. Actuellement, l'industrie de la traverse

de hêtre ouvre une ère meilleure à cette essence et, en même temps, il s'est trouvé d'autres occasions d'exportation, qui ont relevé le prix du mètre cube de 20 à 25 fr. jusqu'à 35 et 45 fr.

Dans ces conditions, le sylviculteur pourra vouer à l'avenir aussi tous ses soins à la conservation de cette belle essence qui jusqu'ici a lutté victorieusement contre les résineux dans les versants des côtes du Carroz et de la Burtignière. Cela paraît extraordinaire, lorsqu'on considère que ces versants sont exposés au nord et que la forêt y croît à l'altitude de 1150 à 1300 m, dans un climat réputé froid, rude, avec une période de végétation écourtée. Il a fallu des conditions exceptionnelles de fertilité du sol pour donner naissance à des massifs aussi robustes et d'un port si élégant. Et nous voyons ici encore l'influence exercée par la forêt dans son ensemble sur chacun de ses composants: c'est porté par un massif plein, jardiné à point, formant un milieu de protection et d'abri jamais mis en défaut, comme une société civilisée bien ordonnée, que le fayard protégé contre les excès du climat, jouissant d'un maximum de circonstances favorables dans l'ambiance générale, atteint un développement extraordinaire et réalise un optimum de production.

Pour terminer, deux mots encore concernant les dévestitures et les plantations. Le domaine forestier de Morges a été pourvu dans toutes ses parties d'un bon réseau de chemins, qui est essentiellement l'œuvre de feu Florentin Piguet, inspecteur forestier au Sentier. La ville de Morges, en consentant à la dépense assez considérable causée par la construction de 9 km de chemins, a montré le bon exemple et a devancé en ceci d'autres propriétaires forestiers de la contrée. Elle en a retiré l'avantage de voir le rendement à l'hectare de ses forêts dépasser constamment celui des forêts voisines.

La remise en état des forêts cyclonées a nécessité l'emploi de 105.000 plantons, tous d'épicéa, malheureusement. Malgré cette erreur initiale, les divers massifs ainsi créés sur les deux versants de la vallée ont pendant 30 ans montré une prospérité inattendue. Ni la gelée, ni la neige ne les ont sérieusement chicanés durant cette période de jeunesse. Les plantations avaient atteint l'état de beaux perchis, où les plus gros bois atteignaient 20 à 25 cm de diamètre. La neige surabondante tombée dans l'hiver 1923—1924 a détruit les illusions qu'un passé si brillant semblait permettre.

Cet événement nous a rappelé, un peu trop brutalement, que le forestier, surtout lorsqu'il a sous les yeux des exemples si parfaits de forêts mélangées, comme celles que le lecteur vient de parcourir avec nous, doit „imiter la nature, hâter son œuvre“, selon la maxime de Parade, et tout craindre de ce qui fait violence à la saine nature. L'application de ces sages principes garantira aussi, à l'avenir, la prospérité du domaine forestier de la ville de Morges à la Vallée de Joux.

A. Pillichody.

Les taillis de châtaignier et la fabrication des clôtures en Suisse romande.

Le châtaignier (*Castanea sativa*, Miller)¹ se rencontre un peu partout en Suisse, jusqu'à 900 m d'altitude moyenne au nord des Alpes et 1200 m au sud de celles-ci. Il forme des peuplements complets au Tessin, dans les vallées méridionales des Grisons, dans la partie inférieure des vallées du Rhin et du Rhône, puis sur les rives des lacs des Quatre-cantons, de Zoug et du Léman.

Suivant un rapport de l'Inspection fédérale des forêts, l'état des châtaigneraies et des taillis de cette essence était approximativement le suivant, à fin 1917.

Cantons	Nombre d'arbres de plus de 25 cm de diam.	Surface ha	Récolte annuelle moyenne en châtaignes Quint. mét.	Taillis de châtaignier ha
Tessin . .	800.000	8.800	72.000	7.000
Grisons . .	28.000	680	3.370	330
Vaud . .	20.000	380	630	20
Valais . .	22.000	360	2.300	—
Lucerne . .	1.300	15	90	—
St-Gall . .	500	15	10	—
<i>Totaux</i>	871.800	10.250	78.400	7.350

Ces nombres sont approximatifs, les plans cadastraux faisant parfois défaut.

Différents facteurs influent sur la répartition de cette essence. Il lui faut un sol décalcifié et une certaine quantité de silice et de potasse, conditions qu'il trouve dans les terrains provenant des roches primitives ou des moraines glaciaires alpines.

Les principales plantes caractéristiques de tels sols sont le genêt ailé (*Cytisus sagittalis*, Koch), la bruyère commune (*Calluna vulgaris*,

¹ Tsasani, en patois de Blonay.